



N° de résolution
ou annotation

s'y ajoutent selon les taux en vigueur de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

ARTICLE 6 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Dans les cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur ou d'une résolution, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2022-02-034	8 février 2022
Dépôt du projet de règlement :	2022-02-034	8 février 2022
Adoption du règlement :	2022-03-xxx	8 mars 2022
Avis public d'entrée en vigueur :		



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE A ADMINISTRATION

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
ENVOI POSTAL, CHÈQUES ET FRAIS D'ADMINISTRATION			
Envoi certifié ou recommandé		Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	(1)
Frais pour chèque « sans provision » ou « arrêt de paiement »	REG 1210-21	50\$	(2)
Frais d'administration		15 %	
ASSERMENTATION			
Assermentation		Gratuit	Service offert aux résidents (personnes physiques) seulement
TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS			
Rapport d'événement ou d'accident	<i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, art.9</i>	16,75 \$	Les frais de poste pour l'expédition des documents sont à la charge du demandeur Le paiement complet peut être exigé avant de procéder à la reproduction ou à la transmission du document, si les frais sont fixes. (1)
Copie d'un plan général des rues ou autres plans		4,15 \$	
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation		0,49 \$/ unité	
Copie d'un règlement municipal		0,41 \$/page Max 35 \$	
Copie du rapport financier (MAMH)		3,35 \$	
Copie de la liste des contribuables ou résidents		0,01 \$/nom	
Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		0,01 \$/nom	
Copie d'un document autre que ceux énumérés aux paragr. a) à g)		0,41 \$/page	
Copie d'une page dactylographiée ou manuscrite		4,15 \$	
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE			
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la Municipalité			
À l'hôtel de ville	<i>Code civil du Québec, art. 376</i>	283 \$	(1)
À l'extérieur de l'hôtel de ville	<i>Tarif judiciaire en matière civile, art. 25</i>	377 \$	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF CONTRIBUTABLE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATIONS – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO				
Embarcation motorisée				
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	REG 1195-20	15 \$/saison	400 \$/jour	
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW		20 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW		25 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau		50 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)				
de 21 pieds et moins	REG 1195-20	100 \$/saison	400 \$/jour	
de 22 pieds		140 \$/saison		
de 23 pieds		200 \$/saison		
de 24 pieds		280 \$/saison		
de 25 pieds et plus		400 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée		Coût entier de l'immatriculation	s/o	

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan. Si cet utilisateur se présente au lac de l'Achigan avec une vignette des lacs Bleu, Connelly ou Écho, il devra payer la différence de tarif entre les lacs Bleu, Connelly ou Écho et celui du lac de l'Achigan au moment de la mise à l'eau à l'embarcadère du lac de l'Achigan.



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF CONTRIBUABLE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATIONS – LAC DE L'ACHIGAN				
Embarcation non motorisée	REG 1195-20	Gratuit	20 \$/jour	
Embarcation motorisée				
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	REG 1195-20	20 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement).
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW		40 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW		100 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau		200 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)				
de 21 pieds et moins	REG 1195-20	250 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement).
de 22 pieds		350 \$/saison		
de 23 pieds		500 \$/saison		
de 24 pieds		700 \$/saison		
de 25 pieds et plus		1000 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée		Coût entier de l'immatriculation	s/o	
Essai de bateau				
59 minutes et moins	REG 1195-20	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	400 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 400 \$		
Frais de lavage				
Embarcation non motorisée	REG 1195-20	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée		25 \$/lavage	Inclus	
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal		75\$		

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
INSCRIPTIONS			
Camp de jour Les Tortilles (été)			
Résident	Politique familiale	75 \$/semaine	
Non-résident		115 \$/semaine	
Service de garde		20 \$/semaine	
Service de transport par navette		30 \$/semaine	
Camp de jour de la relâche scolaire			
Résident	Politique familiale	95 \$/semaine	Incluant le service de garde
Non-résident		135 \$/semaine	Incluant le service de garde
FRAIS D'ANNULATION			
Avant le début des cours	Politique familiale		Aucuns frais d'annulation et remboursement des frais d'inscriptions
Après le début des cours			Aucun remboursement, sauf sur présentation d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité

- (1) TPS et TVQ en sus
- (2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE C BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
CARTE DE CITOYEN (D'USAGER)			
Frais d'abonnement			
Résident permanent ou saisonnier	REG 1074-12-3	Gratuit	Sur présentation d'une preuve d'identité, ayant l'adresse du compte de taxes ou une preuve de location de plus de 3 mois
Non-résident		20 \$/année	
Remplacement d'une carte d'utilisateur	REG 1074-12-3	2 \$	
SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE			
Accès au Wi-Fi	REG 1074-12-3	Gratuit	
Prêt d'un iPad		Gratuit	Réservation par bloc d'une heure. Sur présentation de la carte d'utilisateur. Une pièce d'identité avec photo est exigée et conservée au comptoir pour la durée du prêt de l'iPad
Prêt d'un ordinateur fixe		Gratuit	Réservation par bloc d'une heure.
Photocopie		0,25 \$/page	
Impression en noir et blanc		0,25 \$/page	
Impression en couleur		1 \$/page	
Télécopie et numérisation		0,25 \$/page	
Activités			
Animations régulières	REG 1074-12-3	Gratuit	Sur présentation de la carte d'utilisateur. Les accompagnateurs d'un usager peuvent y assister gratuitement.
Animation numérique		Gratuit	
Animation spéciale		Frais variables	
FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE			
Frais de retard			
Livres	REG 1074-12-3	0,25 \$ /jour/livre Max 5 \$/livre	1 jour de grâce
Périodiques		0,25 \$ /jour/périodique Max 5\$/périodique	1 jour de grâce
Nouveautés		1\$ / jour/ nouveauté Max 5\$ / nouveauté	

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE			
Livres entre bibliothèques (PEB)		0,25 \$ /jour/PEB Max 10 \$ /PEB	
Documents de références et nouveautés	REG 1074-12-3	1 \$ /jour/document Max 3 \$ /document	
Documents audiovisuels		0,25 \$ /jour/document Max 5 \$/document	1 jour de grâce
Remplacement d'un document perdu ou endommagé	REG 1074-12-3	Prix de vente dans une librairie agréée	Un livre peut être remplacé par un exemplaire neuf du même titre. Si un livre en format original n'est plus disponible, il peut être remplacé par un format poche. (1) (2)

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE D TRAVAUX PUBLICS

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU			
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)		Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1) (2)
RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC			
Étude d'une demande de raccordement		100 \$	(1) (2)
Résidentiel		Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 \$ (1) (2)
Commercial		Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 \$ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (1) (2)
DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOÎTE DE SERVICES (AQUEDUC)			
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable		60 \$	(1)
Localisation et identification de la boîte de service		100 \$	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service		40 \$	(1)
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	REG 1067-12 art.8.2	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service		Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 \$. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (1) (2)
Travaux demandés d'urgence		Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
AUTRES TARIFS			
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement		Coût réel	(1) (2)
Dommages causés à la propriété de la Municipalité		Coût réel	(1) (2)
PRODUITS DE REMPLISSAGE			
Abrasifs en vrac		60 \$/tonne 2 tonnes min	Disponible uniquement pendant les heures d'opération. Coupon requis, achat au garage municipal seulement
Remblais		Gratuit	Inscription requise à l'avance

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE E SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
LICENCE, GARDE ET DISPOSITIONS D'ANIMAUX			
Licence de chien			
Chien	REG SQ-907	25 \$	
Chien guide, d'assistance ou en formation auprès d'un organisme reconnu d'aide aux personnes		Gratuit	Une preuve d'attestation délivrée par l'école de formation du chien est requise
Chien d'une personne âgée de 65 ans ou plus		Gratuit*	* Une seule licence annuelle gratuite sur présentation d'une pièce d'identité.
Remplacement		5 \$	
Frais de déplacement (animal trouvé errant et réclamé, animal abandonné ou euthanasie, animal décédé (chien/chat) et saisie d'un animal	REG SQ-907	40 \$	
Frais de pension journalier pour animal trouvé errant et réclamé			
Chat	REG SQ-907	12 \$/jour	
Chien		15 \$/jour	
Frais de pension journalier dans le cadre d'une saisie pour morsure		20\$/jour	
Expertise sur le comportement animal effectuée par un vétérinaire		438 \$	
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal		438 \$	Pour annulation à moins de 48 h d'avis
Soins vétérinaires vitaux pour la vie et la santé de l'animal		Coût réel	
Euthanasie et disposition du corps			
Chat		60 \$	
Chien de moins de 20 kg		100 \$	
Chien de plus de 20 kg		140 \$	
RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION			
Transport et entreposage des biens		Coût réel	(1) (2)
VÉHICULES			
Frais de remorquage	REG SQ-900, art. 69.3	125 \$	Déplacement ou remorquage d'un véhicule
Frais de remisage lorsqu'un véhicule est remorqué	REG SQ-900, art. 69.4	25 \$/jour	
PERMIS			
Permis de colporteur	REG SQ-912, art. 3	100 \$	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE F URBANISME

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
PERMIS DE LOTISSEMENT			
Opération cadastrale	REG 1174-19	50 \$/lot	
Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres		500 \$	
PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL			
Bâtiment principal		REG 1174-19	
Nouveau bâtiment		1 700 \$	
Agrandissement (-18m ²)		200 \$	
Agrandissement (+18m ²)		500 \$	
Reconstruction		1 700 \$	
Rénovation de plus de 5000 \$		100 \$	
Bâtiment accessoire			
Nouveau bâtiment		200 \$	
Agrandissement		100 \$	
Reconstruction		200 \$	
Rénovation		100 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)		200 \$	
Renouvellement de permis		50% du coût initial	
PERMIS DE CONSTRUCTION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL			
Bâtiment principal		REG 1174-19	
Nouveau bâtiment		3 000 \$	
Agrandissement		1 000 \$	
Reconstruction		3 000 \$	
Rénovation		1 000 \$	
Bâtiment accessoire			
Nouveau bâtiment		1 000 \$	
Agrandissement		500 \$	
Reconstruction		1 000 \$	
Rénovation		500 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)		500 \$	
Renouvellement de permis		50% du coût initial	



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL			
Bâtiment principal	REG 1174-19		
Déplacement		200 \$	
Démolition		100 \$	
Bâtiment accessoire			
Démolition		50 \$	Aucun frais pour le déplacement d'un bâtiment accessoire
CERTIFICAT D'AUTORISATION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL			
Bâtiment principal	REG 1174-19		
Déplacement		500 \$	
Démolition		200 \$	
Bâtiment accessoire			
Démolition		100 \$	
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL			
Bâtiment accessoire	REG 1174-19		
Construction ou reconstruction		50 \$	
Agrandissement		40 \$	
Rénovation		30 \$	
Construction accessoire			
Construction ou reconstruction		50 \$	
Agrandissement		40 \$	
Rénovation		30 \$	
Construction temporaire			
Construction, rénovation, agrandissement ou reconstruction		30 \$	
Abattage d'arbre			
Moins de 10 arbres		Gratuit	
Allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré		200 \$	
Aménagement ou agrandissement			
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble		50 \$	
Chemin d'accès privé		100 \$	
Construction			
Clôture, mur et travaux de remblai et déblai		50 \$	
Construction et reconstruction			
Élévateur à bateau		100 \$	
Installation ou modification			
Enseigne		50 \$	
Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement			



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL			
Entrée charretière ou chemin d'accès Construction		100 \$	
Espace de chargement et de déchargement Aménagement ou agrandissement		100 \$	
Espace de stationnement Aménagement ou agrandissement		50 \$	
Aménagement ou agrandissement de 15 cases et plus		100 \$	
Pour la mise en culture du sol ou les activités sylvicole		50 \$	
Installation de prélèvement d'eau Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction		100 \$	
Piscine ou spa Construction, installation ou remplacement		50 \$	
Poulailler ou clapier servant à la garde de poulets et de lapins comme usage accessoire à l'habitation Construction, transformation, agrandissement et reconstruction		Gratuit	
Quai (installation ou modification) Quai privé		100 \$	
Quai en copropriété		100 \$	
Quai communautaire		200 \$	
Rive, littoral et bande de protection incluant quai, élévateur à bateau, débarcadère, etc. Toute intervention		100 \$	
Rue Aménagement		500 \$	
Système autonome de traitement des eaux usées Installation, rénovation, agrandissement, reconstruction ou déplacement		200 \$	
Terrain de tennis Aménagement		100 \$	
Terrain riverain d'un cours d'eau ou d'un lac Tous travaux		100 \$	



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL			
Usages d'utilité publique			
Installation d'une tour		500 \$	
Installation d'antenne		50 \$	
Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation		50 % du coût initial	
CERTIFICAT D'OCCUPATION			
Usage autre que l'habitation	REG 1174-19	100 \$	
Usage temporaire		50 \$	
Usage accessoire à l'habitation		100 \$	
COMPENSATION AUX FINS DE STATIONNEMENT			
Demande d'exemption à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement	REG 1171-19	1 000 \$/ case de stationnement	Par case manquante
USAGE CONDITIONNEL			
Frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation	REG 1114-15, art. 2.3	600 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
DÉROGATIONS MINEURES			
Demande de dérogation mineure	REG 1027-11, art. 2.2.3	1000 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)			
Bâtiment principal			
REG 1007-10, art. 2.1.3			
Nouvelle construction		300 \$	
Agrandissement		200 \$	
Rénovation		100 \$	
Déplacement		100 \$	
Changement d'usage principal		100 \$	
Bâtiment accessoire			
Déplacement		50 \$	
Construction accessoire			
100 \$			
Nouvelle construction		100 \$	
Agrandissement		50 \$	
Opération cadastrale			
100 \$			
Aménagement du site			
100 \$			
Allées de circulation, accès au réseau routier, cases de stationnement, opérations de déblais et remblais, éclairage du site, aménagement paysager			
Augmentation du nombre de cases de stationnement (5 cases et plus)		100 \$	
Ajout d'un accès au réseau routier (chemin des Hauteurs)		100 \$	



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)			
Enseigne	REG 1007-10		
Nouvelle enseigne		50 \$	
Modification		50 \$	
Ouverture d'une nouvelle rue, prolongement d'une rue existante ou modification du tracé		250 \$	
Projet global de construction et d'aménagement		500 \$	On entend par « projet global de construction et d'aménagement », l'étude du dossier pour un nouveau projet, incluant la construction de bâtiments, l'aménagement de terrain, des accès et des cases de stationnement et l'érection d'une enseigne. Si le projet nécessite une opération cadastrale, celle-ci est incluse et l'évaluation du projet s'effectue simultanément.
Modifications aux plans approuvés		50% du coût initial	
AUTRES TARIFS			
Demande de modification aux règlements d'urbanisme	REG 1174-19	2 000 \$	Le tarif inclus les frais de publication exigés par la loi
Lettre de confirmation d'un système autonome de traitement des eaux usées	REG 1174-19	50 \$	
Mise à jour annuelle d'un dossier de quai communautaire existant		50\$/année	La mise à jour doit être effectuée avant le 31 mars de chaque année



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE G ENVIRONNEMENT

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
BACS ROULANTS ET BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE			
Bac roulant pour les matières organiques (240 L)			
Bac additionnel		Gratuit	
Bac volé ou détruit		60 \$	
Bac roulant pour le recyclage (360 L)			
Bac additionnel		Gratuit	
Bac volé ou détruit		63 \$	
Bac roulant pour les ordures (360 L)			
		73,50 \$	

- (1) TPS et TVQ en sus
- (2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE H SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
DEMANDE D'ASSISTANCE INTERMUNICIPALE HORS ENTENTE OU POUR SERVICES SPÉCIAUX			
Autopompe ou autopompe-citerne	REG 1196-20	400 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Équipe spécialisée : sauvetage hors route		1 000 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Officier, chef		100 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Petit véhicule du service		50 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Pompier		75 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Unité de service soutien aux opérations, bateau de sauvetage		200 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
FEU DE VÉHICULE ROUTIER			
Toute intervention destinée à combattre ou à prévenir l'incendie d'un véhicule ou équipement routier sans mise en danger de la personne, et ce, pour les non-résidents ou non contribuable (entreprise ayant une place d'affaire)	REG 1196-20	1 150 \$/h	(2)
DÉSINCARCÉRATION			
Intervention / désincarcération des victimes d'accidents routiers sur notre territoire	<i>Loi sur l'assurance automobile</i> (L.R.Q., c.A-25,r.9.2)	En fonction des tarifs déterminés par la S.A.A.Q.	(2)
MATIÈRE DANGEREUSE			
Toute intervention destinée à limiter ou à stabiliser un évènement impliquant une matière dangereuse émanant d'un véhicule ou équipement routier commercial	REG 1196-20	Coût réel	(1) (2)
Compagnie de récupération de matières dangereuses		Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

SUJET	RÉFÉRENCE	TARIF	NOTES
SYSTÈME D'ALARME – DÉCLENCHÉMIN INUTILE			
1^{er}, 2^e ou 3^e déclenchement	REG 1196-20		
Risque faible ou moyen		100 \$	(1) (2)
Risque élevé		200 \$	
Risque très élevé		300 \$	
4^e déclenchement			
Risque faible ou moyen		200 \$	(1) (2)
Risque élevé		400 \$	
Risque très élevé		600 \$	
5^e déclenchement et plus			
Risque faible ou moyen		400 \$	(1) (2)
Risque élevé		600 \$	
Risque très élevé		1 200 \$	
SYSTÈME D'ALARME - RÉPARATION			
Remboursement de l'amende reçue pour un système d'alarme défectueux	REG 1196-20	50% de l'amende	Sur présentation d'une preuve de réparation
FEUX À CIEL OUVERT ET FOYERS EXTÉRIEURS			
Mobilisation du Service sécurité incendie concernant un appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur non réglementaire ou pendant une interdiction de feu de la SOPFEU et/ou du Service sécurité incendie	REG 1196-20	250 \$/appel	(2)
ÉVALUATION DE PROJETS			
Frais d'évaluation et de gestion de projet (événements particuliers tels que pour une parade, une production cinématographique, une cérémonie privée ou une exposition)	REG 1196-20	250 \$	Les frais sont non remboursables et sont exigibles du requérant au moment du dépôt de sa requête. (1) (2)
AUTRES TARIFS			
Barricader un édifice suite à un incendie	REG 1196-20	Coût réel	(1) (2)
Compagnie d'alarme système d'alarme défectueux		Coût réel	
Compagnie de gardiennage		Coût réel	
Équipements lourds (pelle mécanique)		Coût réel	
Lavage des habits de combat de protection individuelle (habit complet)		35 \$/habit	
Service d'un serrurier		Coût réel	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables